



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets

Année 2013

Sommaire

Sommaire	2
Introduction.....	3
Eléments importants de l'année 2013	4
1 INDICATEURS TECHNIQUES	6
1.1 Territoire desservi	6
1.2 Organisation du Service Environnement.....	7
1.3 Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)	7
Modalités de collecte	7
Fréquence de collecte	8
Résultats de collecte.....	8
1.4 Collecte des recyclables.....	9
Modalités de collecte et fréquences	9
Résultats de collecte.....	11
Synthèse sur les ordures ménagères et assimilées	12
1.5 Collecte des encombrants	13
1.6 Collecte en déchèteries	15
Organisation	15
Fréquentation :	16
Performances :	17
1.7 Actions de sensibilisation, contrôle et maintenance	19
2 COLLECTE DES DECHETS NE PROVENANT PAS DES MENAGES PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE	21
3 TRAITEMENT.....	21
3.1 Centre de Tri.....	21
3.2 Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) :	21
3.3 Quai de transfert	22
3.4 Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux (CSDND).....	22
4 INDICATEURS FINANCIERS.....	23
4.1 Les modalités d'exploitations	24
4.2 Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement	25
4.2.1 Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale	25
4.2.2. Produits des droits d'accès aux centres de traitement par des collectivités clientes.....	25
4.2.3. Montant des aides reçues par les éco organismes.....	25
4.2.4. Montant des recettes perçues au titre de la valorisation	26
5 ANNEXES.....	27

Introduction

Le présent rapport est établi conformément au décret du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce décret définit les éléments techniques et financiers qui doivent être présentés à l'assemblée délibérante.

La Communauté d'Agglomération de Bourges assure depuis le 1^{er} janvier 2010 la compétence optionnelle « *protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie* » se déclinant en « *lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés dont la collecte* ».

Ce rapport fait le bilan des données techniques et financières relatives à l'année 2013.

Eléments importants de l'année 2013

Suite à la réalisation d'un diagnostic sur les modalités de collecte et de traitement des déchets ménagers, des décisions ont été prises pour optimiser la collecte, le tri et le traitement des déchets aussi bien en matière économique, environnementale que de niveau de service rendu à l'utilisateur. Les orientations suivantes ont été retenues :

- baisse des fréquences de collecte des ordures ménagères pour les communes de Saint-Doulchard (passage de trois à deux collectes hebdomadaires dans le centre ville et de deux à une collecte pour le reste de la commune), Marmagne (passage de deux à une collecte par semaine) ainsi que pour le centre ville de Bourges (passage de quatre à trois collectes par semaine), la mise en œuvre de ces baisses de fréquence a eu lieu le 1^{er} juillet 2013.
- passage d'une collecte en points d'apport volontaire à une collecte en porte à porte pour les emballages pour les communes les plus densément peuplées de l'agglomération : Saint-Doulchard, Saint-Germain du Puy, La Chapelle Saint-Ursin et Trouy comme cela existe déjà à Bourges, cette collecte a débuté en novembre 2013.
- harmonisation des consignes de tri : trois consignes de tri différentes coexistaient sur le territoire de l'agglomération ce qui rendait difficile toute action de sensibilisation auprès des usagers. Il a été décidé par les élus de retenir une seule consigne pour tout le territoire : tri d'une part de tous les déchets d'emballage en porte à porte ou en apport volontaire et d'autre part de tous les papiers en apport volontaire, la mise en œuvre de cette décision a eu lieu dès la dotation en bacs jaunes des quatre nouvelles communes début novembre 2013.

En parallèle, il a été décidé par les élus de doter progressivement de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles tous les habitants de l'agglomération. Ainsi, à fin 2012, 9 communes étaient équipées et les 7 restantes, dont Lissay-Lochy et Vorly, l'ont été à la fin du premier semestre 2013.

Les habitants des 4 communes (Saint-Doulchard, Saint-Germain du Puy, La Chapelle Saint-Ursin et Trouy) qui sont passées en collecte en porte à porte pour les déchets d'emballage ont été dotés de bacs à couvercle jaune à l'automne 2013.

Le réseau des 6 déchèteries (Trouy, La Chapelle Saint-Ursin, Saint-Just, Saint-Doulchard, Les Danjons et Les Quatre Vents) est très hétérogène. Aussi, un diagnostic du niveau de service rendu par chacune mais aussi de leur répartition sur le territoire a été réalisé. Il a abouti au cours de l'année 2012 à la proposition d'un programme complet de modernisation du réseau. L'objectif est d'offrir des équipements de qualité, bien répartis sur le territoire, pour tous les habitants tout en adaptant le niveau de prestations aux fréquentations constatées. Aussi, seront successivement modernisées les déchèteries de Saint-Just, Saint-Doulchard, La Chapelle Saint-Ursin et Trouy. Des premiers travaux ont été réalisés à la déchèterie de Saint Just (remplacement du grillage et création d'une plateforme de dépôt pour les déchets verts). En parallèle, sera créée une nouvelle déchèterie au sud de Bourges afin d'avoir une meilleure répartition de ces équipements sur le territoire ce qui permettra à terme la fermeture de la déchèterie des Danjons.

Les communes de Lissay-Lochy et de Vorly ont intégré Bourges Plus le 1^{er} janvier 2013 dans le cadre de la disparition de la Communauté de Communes de la Septaine. Les modalités de collecte et de traitement des déchets préexistants sont maintenues jusqu'à l'expiration des marchés en cours passés au nom du SICTREM de Baugy, jusqu'au 31 décembre 2014.

Les contrats de collecte, tri et exploitation des déchèteries arrivaient à échéance le 31 décembre 2012.

Le lot « Collecte en porte à porte » a été déclaré sans suite pour des motifs d'ordre économique. Les prestations de collecte en porte à porte ont fait l'objet d'avenants pour être prolongées jusqu'au 30 juin 2013, afin de permettre la relance d'une consultation.

Les autres marchés ont débuté le 1^{er} janvier 2013.

Le nouveau marché collecte en porte à porte à lui, démarré au 1^{er} juillet 2013.

Le compost produit au CTVD n'est pas conforme à la norme NFU 44051 en raison de taux trop importants de certains éléments polluants : inertes (verre, plastiques, etc...) et plus ponctuellement de certains métaux lourds. Il est utilisé à des fins agricoles dans le cadre d'une autorisation préfectorale d'épandage. Aussi, un assistant à maîtrise d'ouvrage a été missionné par Bourges Plus pour l'accompagner dans un projet de réhabilitation du CTVD dont l'objectif est d'améliorer la qualité du compost produit. Trois candidats ont participé à une consultation (dialogue compétitif) en 2012, avec poursuite en 2013. Deux d'entre eux ont déposé une offre définitive ; en raison de leurs coûts plus élevés que ce que Bourges Plus avait prévu, la commission d'appel d'offres a décidé en janvier 2014 de déclarer infructueuse cette consultation. Une analyse comparative des différentes filières de traitement des ordures ménagères (enfouissement, incinération, compostage, méthanisation, stabilisation) va être réalisée en 2014 afin d'en retenir une.

1 INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 Territoire desservi

La Communauté d'Agglomération Bourges Plus comprend 16 communes, Vorly et Lissay-Lochy étant les dernières à avoir intégré la collectivité au 1^{er} janvier 2013. Bourges Plus, totalise ainsi 96 845 habitants sur la base des chiffres de l'INSEE de 2011 :

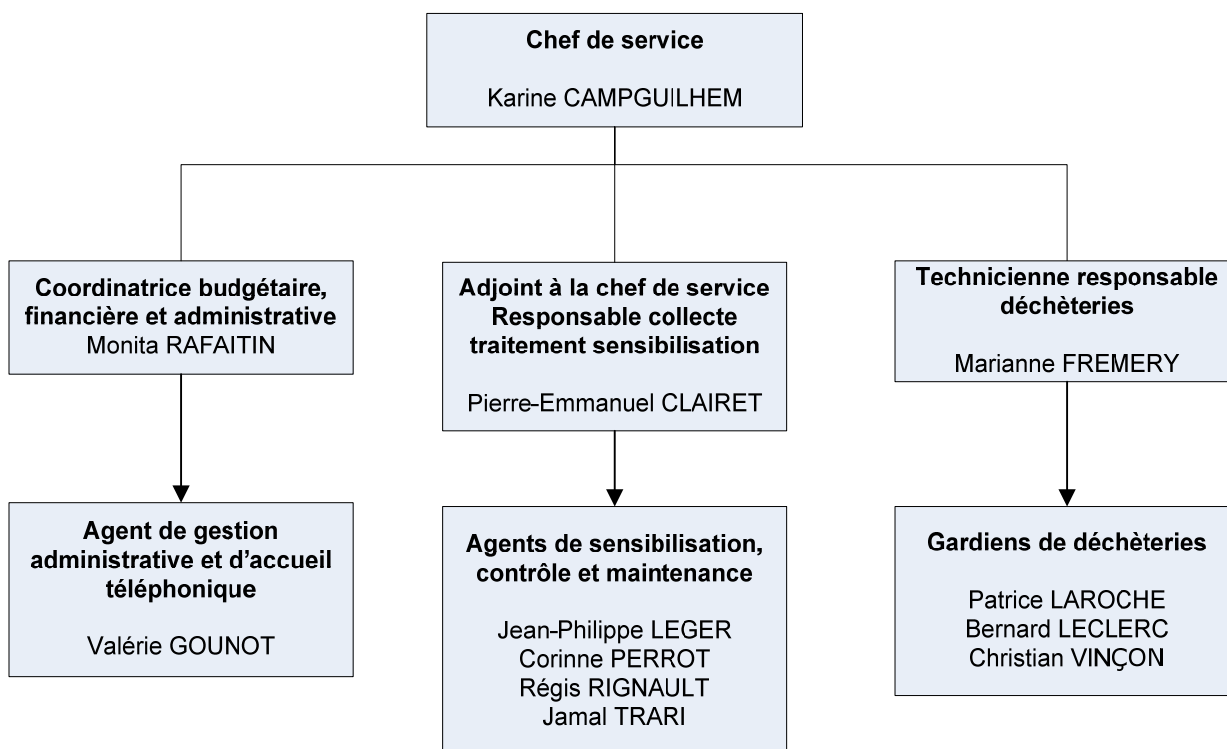
- Avec 66 600 habitants, Bourges concentre 69% de la population de l'agglomération.
- Saint-Doulchard et Saint Germain-du-Puy, sont les deux autres pôles importants.
- Trouy et La Chapelle-Saint-Ursin sont les deux autres communes du pôle aggloméré, elles comprennent une population comprise entre 3000 et 4000 habitants.
- Les communes de Marmagne, Plaimpied-Givaudins et Berry-Bouy avec 1200 à 2000 habitants constituent les pôles de proximité.
- Les autres communes de 200 à 900 habitants chacune, ont un caractère plus rural : Annoix, Lissay-Lochy, Morthomiers, Saint-Just, Saint-Michel-de-Volangis, le Subdray, Vorly.

La compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie et notamment la compétence collecte et traitements des déchets ménagers et assimilés est exercée par Bourges Plus depuis le 1^{er} janvier 2010.

Communes	Population INSEE (sans double compte et totale)			Taux d'habitat vertical	Densité INSEE
	2007	2010	2011		2010
	Pop municipale	Pop municipale	Pop municipale	%	hab/km ²
Annoix	229	231	230	2%	20
Arçay	476	533	539	1%	29
Berry-Bouy	1 113	1 216	1203	0%	39
Bourges	71 155	66 381	66602	56%	966
La Chapelle Saint Ursin	3 208	3 205	3246	3%	409
Lissay-Lochy			226	2%	10
Marmagne	1 996	2 041	2029	2%	54
Morthomiers	673	731	731	0%	50
Plaimpied-Givaudins	1 678	1 744	1783	4%	43
Saint Doulchard	8 941	9 197	9199	16%	383
Saint Germain du Puy	4 846	4 830	4930	20%	223
Saint Michel de Volangis	439	470	472	1%	40
Saint Just	586	598	601	3%	27
Le Subdray	826	943	984	1%	46
Trouy	3 826	3 827	3819	2%	165
Vorly			251	1%	13
TOTAL Bourges Plus	99 992	95 947	96845	43%	245

1.2 Organisation du Service Environnement

Le Service Environnement était composé au 1^{er} janvier 2014 de 12 agents conformément à l'organigramme ci-dessous :



1.3 Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

Modalités de collecte

Lors de la prise de compétence par Bourges Plus de la collecte et du traitement des déchets ménagers en 2010, seuls les habitants de la Ville de Bourges étaient dotés de bacs roulants verts pour la collecte des OMr.

En 2012, les foyers d'Arcay, Annoix, Berry-Bouy, Le Subdray, Marmagne, Saint-Doulchard, Saint-Michel de Volangis et Trouy ont également été dotés.

En 2013, les habitants des 7 communes restantes (La chapelle Saint-Ursin, Lissay-Lochy, Morthomiers, Plaimpied-Givaudins, Saint-Germain-du-Puy, Saint-Just et Vorly) ont été équipés.

Depuis 2012, ce sont ainsi 11 400 bacs qui ont été livrés aux usagers des 15 communes concernées qui se répartissent à 73% en bacs de petits volumes (80 et 120L), 23% de bacs moyens (180 et 240L) et 4% de grands bacs (360 et 770L), ces derniers sont plus particulièrement dédiés aux professionnels, à l'habitat collectif et aux services publics.

Pour les 1980 foyers ne pouvant pas stocker de bacs, des sacs sont fournis. Il s'agit essentiellement de personnes habitant le centre ville de Bourges.

La collecte se déroule sur le territoire en porte à porte quasi exclusivement à l'exception :

- De quelques voies présentant des difficultés particulières d'accès et/ou de retournement en bout de voie pour le camion benne, la collecte se fait alors en bacs de regroupement,
- De quelques sites où ont été installées des colonnes enterrées, essentiellement pour de l'habitat collectif pour remédier aux difficultés de remisage de bacs ; la principale opération concerne le secteur de la Libération, dans les quartiers nord à Bourges, où les colonnes ont été installées dans le cadre du PRU (Programme de Renouveau Urbain). Ce sont au total moins de 1000 foyers qui sont concernés par ce mode de collecte.

Evolution du parc de bacs OMR

	2010	2011	2012	2013
Quantité de bacs verts	23 855	24 222	32 081	37 781

Fréquence de collecte

Les fréquences de collecte ont progressivement évolué, plusieurs communes qui étaient initialement collectées deux fois par semaine (C2) sont passées à une collecte par semaine.

Au 31 décembre 2013, les fréquences de collecte étaient les suivantes :

COMMUNES	FREQUENCES DE COLLECTE
Bourges	Hyper-centre : C6 (C11 pendant les Nuits Lumières pour certaines rues durant les mois de juillet et août) Centre ville : C3 Hors Centre ville : C2
Saint-Doulchard	Centre ville : C2 ; Hors centre ville : C1
Saint-Germain du Puy	C2
Autres communes	C1

Résultats de collecte

Le tonnage total d'OMr collecté s'est élevé à 23 696 tonnes en 2013, alors qu'il était de 24 296 tonnes en 2012 soit une baisse de 2.5%.

OMr en tonnes par an	2010	2011	2012	2013 ⁽¹⁾
OMr	25 347	24 647	24 296	23 696

⁽¹⁾ Y compris Lissay-Lochy et Vorly

OMr en kg/hab/an	Bourges Plus	Cher	Région Centre	France
2010	253	218	/	/
2011	246	211	248	288
2012	253	207	238	/
2013	245	/	/	/

La production d'ordures ménagères par habitant de l'agglomération est supérieure à la moyenne observée dans le Cher.

Ces différences s'expliquent principalement par le mode d'habitat, les collectivités urbaines produisent en effet plus de déchets par habitant que les collectivités rurales (en 2011, les moyennes nationales sont de 290 kg/hab/an en habitat urbain pour 225 kg/hab/an en habitat rural).

Toutes les OMr de l'agglomération (à l'exception de celles de Lissay-Lochy et Vorly) sont traitées au Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD), route des Quatre Vents à Bourges. Le fonctionnement de cette installation est détaillé dans la partie Traitement.

Les OMr de Lissay-Lochy et Vorly sont gérées, aussi bien pour la collecte que pour le traitement dans le cadre de marchés publics antérieurs à leur intégration à Bourges Plus. Leurs OMr sont enfouies au CSDND d'Orval.

1.4 Collecte des recyclables

Modalités de collecte et fréquences

Trois dispositifs de collecte et de tri des déchets existaient sur le territoire de Bourges Plus jusqu'au 1^{er} novembre 2013 :

A Bourges, la collecte sélective s'effectuait en deux flux :

- Les emballages légers (bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, boîtes métalliques, cartonnettes) collectés en porte à porte en bacs roulants à couvercle jaune ou en sacs jaunes translucides pour les foyers ne disposant pas de place suffisante pour stocker un bac,
- Les journaux, revues et magazines collectés en apport volontaire.

A Saint-Germain du Puy, la collecte sélective s'effectuait en un seul flux : les emballages légers et les journaux, revues et magazines étaient collectés en porte à porte en sacs jaunes translucides. Pour certains immeubles collectifs, des bacs à couvercles jaunes étaient également présents en complément des sacs jaunes.

Dans les communes des secteurs sud et nord, la collecte sélective était également réalisée en deux flux, mais avec des flux différents :

- Corps creux (bouteilles et flaconnages plastiques, briques alimentaires, boîtes métalliques),
- Corps plats (cartonnettes, journaux, revues et magazines).

Ces déchets étaient collectés en apport volontaire.

L'organisation de la collecte telle qu'elle existait jusqu'au 1^{er} novembre 2013 est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

	Secteurs	Population	Mode de collecte	
Emballages	Bourges	66 602 68,8%	Porte à porte en C1 sauf centre ville enC2	
JMR				
Corps plats	14 communes	25 313 26,1%	Apport volontaire	
Corps creux				
Emballages/ JMR	Saint-Germain du Puy	4 930 5,1%	Porte à porte en C1	
Verre	Tout Bourges Plus	96 845	Apport volontaire	

Afin de concilier coût du service, qualité du service et impacts environnementaux de la collecte, les élus de Bourges Plus ont décidé de doter en bacs à couvercle jaune, les 4 communes les plus densément peuplées de l'agglomération, la ville de Bourges était elle déjà équipée.

Cette décision s'est concrétisée en 2013 par la distribution de 8 525 bacs, essentiellement des bacs de petits volumes (94% de bacs 80 et 120 L).

Cette opération s'est accompagnée d'une harmonisation des consignes de tri qui sont maintenant les suivantes :

- Les déchets d'emballage (bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, boîtes métalliques, cartonnettes) en bacs, sacs ou colonnes d'apport volontaire,
- Tous les papiers en colonne d'apport volontaire.

L'organisation de la collecte depuis le 1^{er} novembre 2013 est synthétisée dans le tableau suivant :

	Secteurs	Population	Mode de collecte	Conditionnement
Déchets d'emballage ménagers (DEM)	Bourges, Saint-Doulchard, Saint-Germain du Puy, Trouy, la Chapelle Saint-Ursin	87 796	Porte à porte en C1 sauf centre ville de Bourges (C2-C3)	Bacs + sacs
	Autres communes (hors Lissay-Lochy, Vorly)	8 572	Apport volontaire	Colonnes d'apports volontaires
Corps creux Corps plats	Lissay-Lochy Vorly	477	Apport volontaire	
Papiers	Tout Bourges Plus (sauf Lissay-Lochy, Vorly)	96 368	Apport volontaire	
Verre	Tout Bourges Plus	96 845	Apport volontaire	

A compter du 1^{er} janvier 2015, les marchés en cours pour les communes de Lissay-Lochy et Vorly s'achèvent, ces deux communes auront les mêmes consignes de tri que les autres communes de l'agglomération.

Comme pour les OMr, quelques usagers font l'objet de mode de collecte spécifique :

- Sacs pour les usagers ne pouvant pas stocker de bacs,
- Colonnes à Bourges pour les déchets d'emballage, 11 colonnes installées dans le secteur Libération. Dans le cadre de cette opération, le choix fait était une collecte des 4 flux (OMr, DEM, Papier, Verre) selon les mêmes modalités,
- Collecte au point de regroupement.

Evolution du parc de bacs DEM

	2010	2011	2012	2013
Bacs jaunes	20 862	21 244	21 667	30 749

Ce sont au total 30 749 bacs jaunes qui permettent la collecte en porte à porte des 5 communes concernées et 508 colonnes d'apport volontaire pour les déchets recyclables secs qui sont installées sur tout le territoire de Bourges Plus réparties en :

- 56 pour les déchets d'emballage,
- 200 pour les papiers,
- 236 pour le verre.

Résultats de collecte

- **Déchets d'emballage et papiers**

En 2013, 4 360 tonnes de déchets recyclables secs (emballages et papier) ont été collectées sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération pour 4 581 tonnes en 2012 ; cela représente une baisse de 4,8%. Cela correspond à un ratio de l'ordre de 45 kg/hab/an, ce qui constitue une performance proche des moyennes départementales, régionales et nationales :

Déchets recyclables secs en kg/hab/an	Bourges Plus	Cher	Région centre	France
2010	47,1	44,6	Nc	Nc
2011	45,8	45,4	46,2	47,6
2012	47,7	45,7	Nc	Nc
2013	45	/	/	/

Le taux de refus moyen est de 14%.

- **Le verre**

2 763 tonnes ont été collectées en 2013, soit une baisse de 5% par rapport à 2012 (2 909 tonnes).

Les performances globales de collecte sont inférieures aux chiffres constatés au niveau du département et de la région.

Verre en kg/hab/an	Bourges Plus	Cher	Région centre	France
2010	29	/	/	/
2011	28,4	38,3	33,5	29,1
2012	30,3	35,1	/	/
2013	28,5	/	/	/

Les performances de collecte observées selon les communes sont disparates. Il n'est toutefois pas significatif de comparer les communes. En effet, certaines colonnes d'apport volontaire sont plus « attractives » que d'autres même si elles sont situées en dehors de la commune de résidence (colonne implantée sur le parking d'une grande surface par exemple).

Un meilleur tri de ce matériau facilement valorisable doit être recherché d'autant plus que la présence du verre dans les ordures ménagères est une source de pollution pour le compost produit et présente un risque de blessure pour la collecte en sac.

Une campagne de sensibilisation sur la collecte verre a été réalisée à la fin de l'année 2012 sur différents supports (flancs de bus, affiches, panneaux lumineux déroulants, ...) mais elle ne s'est pas traduite par une notable augmentation du tri en 2013.

Synthèse sur les ordures ménagères et assimilées

Au total, ce sont donc 73,5 kg/hab/an qui ont été collectés au titre des déchets d'emballage, papiers et verre et 67,1 kg/hab/an qui ont été expédiés dans les filières de recyclage.

Si ces résultats sont dans les moyennes nationales, de nombreux déchets qui devraient être recyclés sont encore collectés avec les ordures ménagères résiduelles.

En 2012, Bourges Plus a fait réaliser une caractérisation des ordures ménagères résiduelles.

Ainsi, à 4 dates différentes, 2 échantillons de 250 kg environ issus de la collecte en porte à porte des ordures ménagères ont été isolés et triés manuellement en plus de 30 catégories différentes.

Cette opération a fait apparaître que l'on retrouve l'équivalent en moyenne :

- 21,5 kg/hab/an de déchets d'emballage recyclables,
- 12,1 kg/hab/an de verre recyclable,
- 30,6 kg/hab/an de papiers recyclables.

Soit 64,2 kg/hab/an de matériaux recyclables.

Le potentiel recyclable serait donc de 142,2 kg/hab/an et ce sont donc seulement 54,9% des déchets recyclables qui le sont réellement.

Même si cette caractérisation s'appuie sur un échantillonnage ponctuel (8 prélèvements répartis sur 4 dates au printemps et à l'été 2012), elle est révélatrice de l'enjeu que représente la sensibilisation au tri de la population afin d'amener à trier une plus grande proportion de celui-ci.

1.5 Collecte des encombrants

La collecte des encombrants s'effectue de manière différenciée selon les communes.

La Ville de Bourges est divisée en dix sept secteurs collectés une fois par an.

A Saint-Germain du Puy, la collecte des encombrants s'effectue deux fois par an en porte à porte dans toutes les rues.

Le prestataire a effectué un tri des encombrants afin d'en ressortir la part valorisable (bois, ferraille, carton, DEEE) : 5,51 tonnes de déchets ont pu être valorisées pour 74.80 tonnes de déchets collectés, soit un taux de valorisation de l'ordre de 7,4%. Les tonnes non valorisées ont été orientées en enfouissement au Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Saint-Palais.

A Saint-Doulchard, la prestation est assurée par les services municipaux dans le cadre d'une convention avec la Communauté d'Agglomération de Bourges. Les usagers de la commune de Saint-Doulchard prennent rendez-vous auprès de la Mairie pour un enlèvement à leur domicile. Les agents municipaux trient les déchets selon les consignes en vigueur et les déposent à la déchèterie de Saint-Doulchard ou des Danjons.

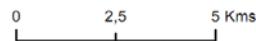
Les résultats de collecte des encombrants sont les suivants :

	Bourges	Saint-Germain du Puy
Tonnage enfoui hors valorisation	59,7 tonnes	15,1 tonnes
Performance en kg/hab.an	0,89	3,1

Sur les autres communes de Bourges Plus, cette prestation reste à l'initiative de la commune, elle n'a pas fait l'objet d'un transfert de compétence.



-  Déchèteries
-  Hydrologie
- Réseau routier**
-  Autoroute
-  Projets de contournements
-  Rocade
-  Axes Majeurs



1.6 Collecte en déchèteries

Il y a six déchèteries communautaires :

Commune	Localisation
Bourges	Route des Quatre vents
Bourges	Allée François Arago/Danjons
La Chapelle Saint-Ursin	Avenue Louis Billant
Saint-Doulchard	Route de Berry Bouy
Saint-Just	Les Rios
Trouy	Avenue des anciens combattants

Organisation

Le gardiennage est assuré par :

- un prestataire privé pour les sites des Danjons, des Quatre Vents et de Saint-Doulchard,
- des agents communautaires pour les sites de La Chapelle Saint-Ursin, Trouy et Saint-Just.

Les opérations de prise en charge des déchets sont assurées par des opérateurs privés dans le cadre de marchés publics.

Au 31 décembre 2013, les six déchèteries accueillent les déchets suivants : carton, ferraille, gravats, bois, déchets verts, tout-venant, huile moteur usagée, verre, papier, piles, cartouches d'encre usagées, batteries, bidons d'huile, déchets d'emballages ménagers, huile alimentaire usagée.

Certains déchets ne sont encore acceptés que sur certains sites pour des raisons techniques (équipement, sécurité, dimensionnement du site, etc ...) :

- ✓ Déchets Ménagers Spéciaux : Quatre Vents, Danjons, Saint- Doulchard,
- ✓ Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques (DEEE) : Quatre Vents, Danjons,
- ✓ Amiante : Quatre Vents, Danjons.
- ✓ Pneus : Quatre Vents, Danjons, La Chapelle St Ursin, Trouy, St Just

Fréquentation :

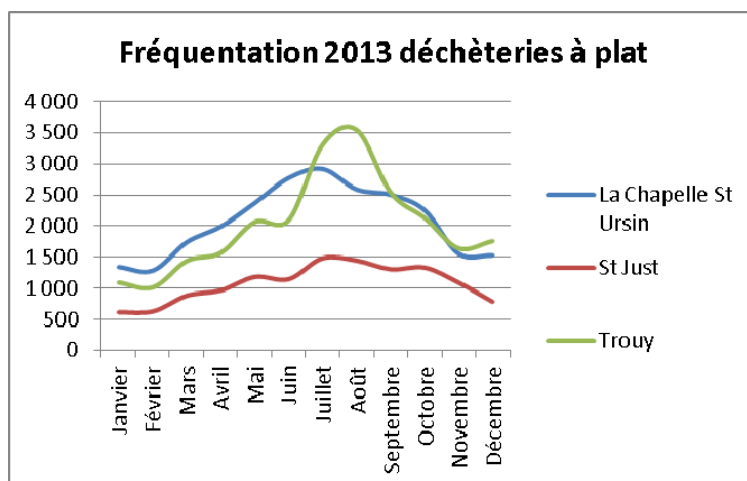
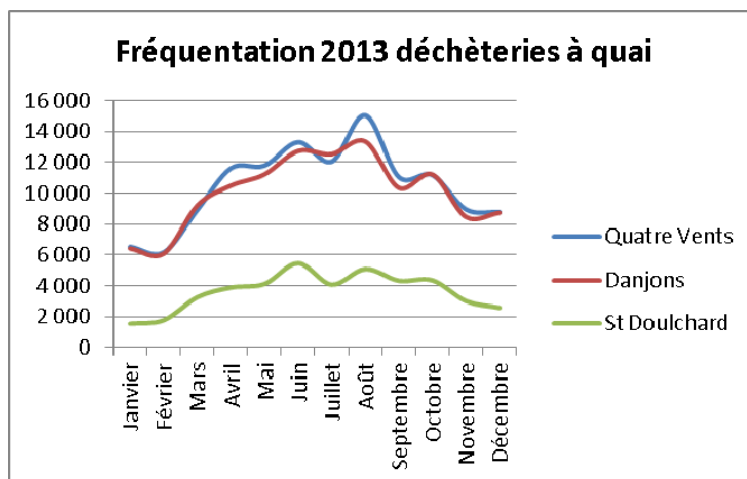
Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'accès des professionnels est interdit dans toutes les déchèteries de l'agglomération par décision du Conseil Communautaire lors de sa session du 13 décembre 2010.

La fréquentation pour chacun des six sites depuis 2010 a été la suivante :

Déchèteries	Nombre de passages			
	2010	2011	2012	2013
Danjons	110 973	114 334	114 084	120 852
Quatre Vents	92 606	100 125	123 191	125 476
Saint-Doulchard	46 400	48 567	42 284	43 321
La Chapelle Saint-Ursin	16 200 *	nc**	24 585	24 824
Trouy	15 400*	nc**	22 890	24 146
Saint-Just	4 700*	nc**	11 999	12 872
Total	286 279*	ns	339 033	351 491

* : estimation, comptages effectués ponctuellement par les gardiens et extrapolés pour l'année 2010

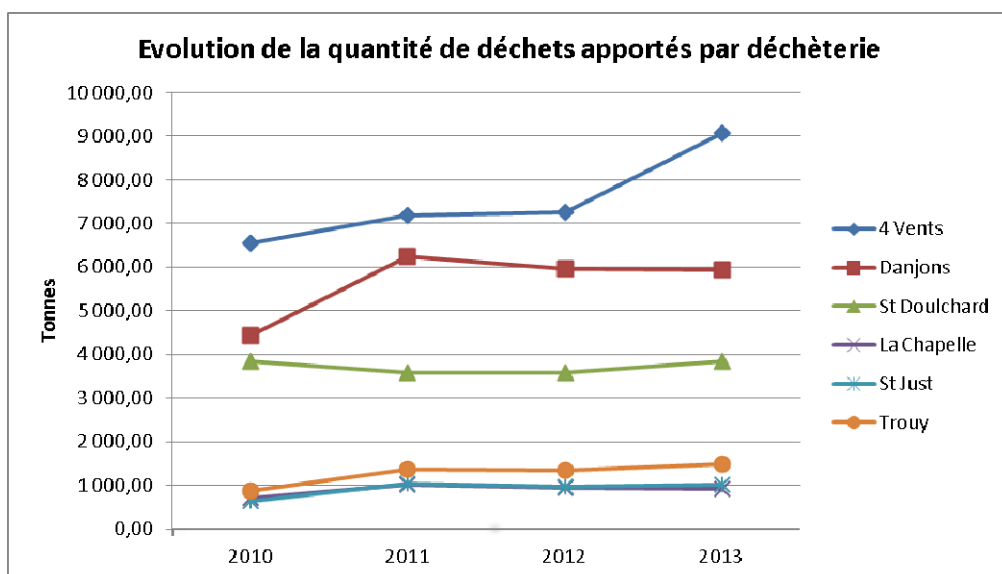
** : Comptages non effectués

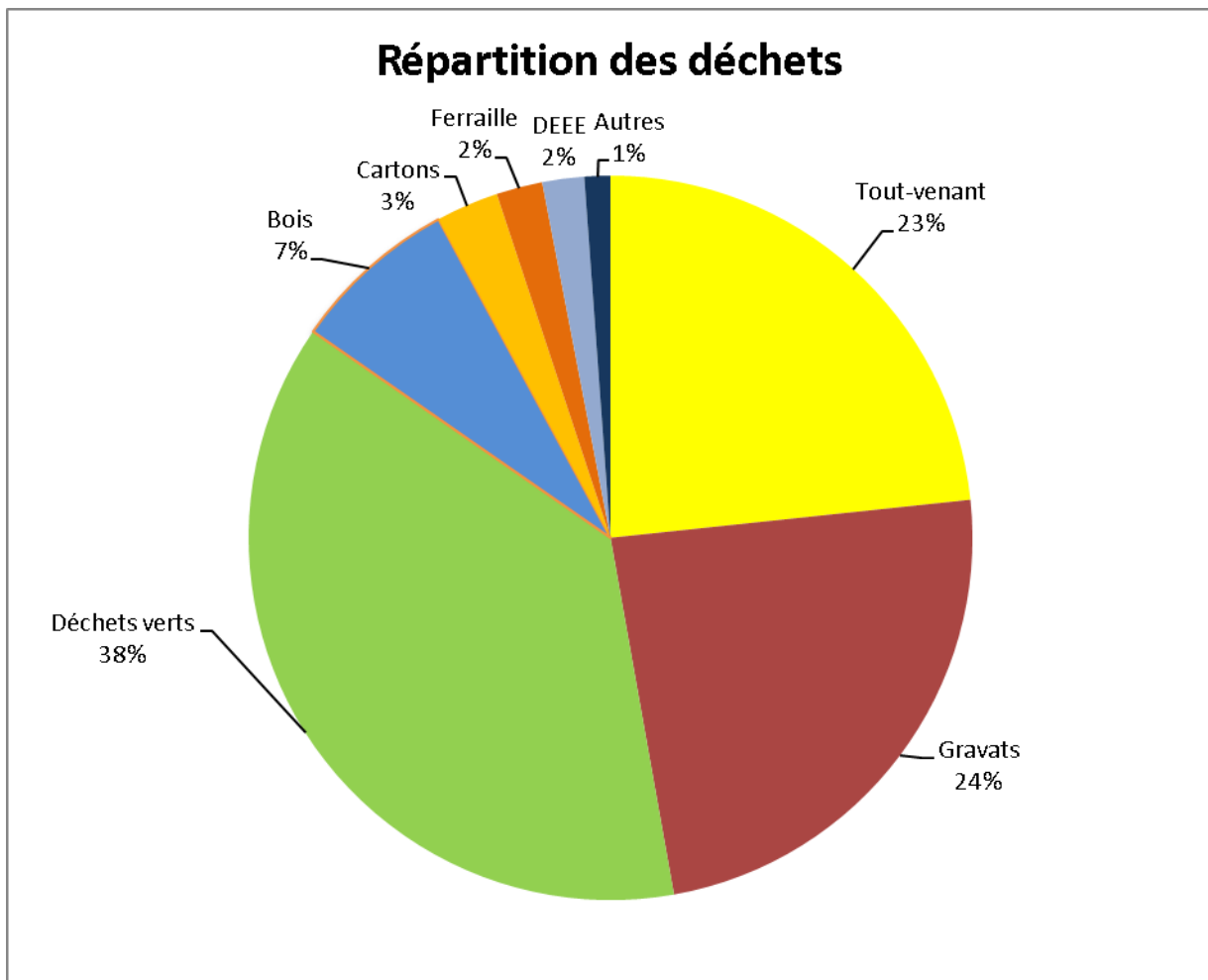


Performances :

En 2013, 21 848 tonnes ont été collectées soit 212 kg/hab/an, soit une hausse des tonnages réceptionnés de 7% par rapport à 2012. Les principaux flux sont les déchets verts, le tout-venant et les gravats.

Flux	Quantité annuelle (en tonnes)				Variation 2012-2013	Ratio 2013 (en kg/hab/an)	Filières
	2010	2011	2012	2013			
Tout Venant	4 837.00	4 253.92	4 843.13	5 094.98	5,20%	52.61	Stockage
Gravats	5 247.00	6 132.77	5 655.39	5 217.56	-7,74%	53.88	Stockage
Cartons	658.00	612.46	628.90	611.28	-2,80%	6.31	Recyclage
Ferrailles	443.00	387.21	309.80	449.72	45,16%	4.64	Recyclage
Amiante	71.00	87.06	80.50	62.99	- 21,75%	0.65	Stockage
Déchets Ménagers Dangereux (dont piles)	96.00	91.68	107.16	101.43	-5,35%	1.05	Retraitement
Bois	1 617.00	1 896.78	1 531.40	1 629.65	6,42%	16.83	Recyclage
DEEE	376.00	358.90	305.00	407.67	33,66%	4.21	Recyclage
Déchets Verts	7 153.00	6 973.00	6 882.00	8 184.54	18,93%	84.51	Valorisation organique
Huiles alimentaires	5,87	5.70	7.32	3.92	-46,39%	0.04	Valorisation
Pneus	Nc	Nc	43.09	40.91	-5,04%	0.42	Valorisation
Bidons vides huiles moteurs	12,7	13.45	21.37	10.87	-49,11%	0.11	Retraitement
Huiles de vidange	Nc	Nc	Nc	32.63		0.34	Retraitement
Total	20 499.00	20 812.93	20 415.06	21 848,15	7%	225.60	





Le taux de valorisation des déchets est de 68 % si l'on exclue les inertes conformément aux préconisations de l'ADEME. Il était de 66% en 2012.

Filières	2010	2011	2012	2013	% (hors gravats)	Taux de valorisation
Stockage (hors gravats)	4 908.00	4 341.00	4 923.63	5 157.97	31	
Retraitement (divers)	96.00	91.00	128.53	184.34	1	
Recyclage	3 094.00	3 255.00	2 825.51	3 098.32	19	68%
Valorisation organique	7 153.00	7 288.00	6 882.00	8 184.54	49	
Total	15 251	14 975	14 760	16 625.14	100%	
Stockage (gravats uniquement)	5 247.00	6 132.77	5 655.39	5 217.56		

1.7 Actions de sensibilisation, contrôle et maintenance

Au 1^{er} décembre 2013, six agents de maintenance et de sensibilisation étaient présents au sein du Service Environnement.

Ces agents interviennent pour :

- Livrer et assurer la maintenance du matériel de précollecte (bacs roulants, sacs, colonnes d'apport volontaires)
- Renseigner les usagers sur toutes questions relatives aux déchets (modalités de tri, fourniture de contenants de pré collecte, retraitement d'anomalies,...)
- Contrôler la qualité des prestations des entreprises réalisant la collecte des déchets en porte à porte ou en apport volontaire.

Un Numéro Vert est en service à l'attention des usagers (0800 89 77 30). En 2013, 4 900 appels ont été reçus, soit une augmentation de 62 % par rapport à 2012. Une part importante des appels ont donné lieu à des actions (déplacement sur site, livraison de bacs, apport de renseignements complémentaires, etc...), pour d'autres, une réponse est immédiatement donnée à l'utilisateur.

L'augmentation des appels peut s'expliquer par les actions de conteneurisation dans plusieurs communes ainsi que la modification des modalités de collecte (changement de jours, de fréquence...) et de prestations.

Les agents de sensibilisation

Les agents de sensibilisation interviennent également auprès de public cibles (scolaires, public adolescent, sensibilisation dans les immeubles, etc...). Ainsi, en 2013, onze interventions ont été menées en lien avec des établissements d'enseignement de la Communauté d'Agglomération de Bourges (Centre de Loisirs de Trouy, bibliothèque de Marmagne et des Gibjoncs, Centres Sociaux CAF).

Ils ont également assuré des animations lors de manifestations (Marché Bio de Saint-Doulchard, Fête des Marais à Saint-Germain du Puy, Fête des Flots à Trouy, Marmagne en Fête, le Printemps de Bourges).

En juin, la manifestation nationale « Les DEEEglingués » organisée par la filière des DEEE a été relayée dans les 6 déchèteries de Bourges.

Les agents de sensibilisation réalisent également des actions ciblées suite à l'identification d'erreurs de tri par le prestataire de collecte : ils se rendent alors au domicile de l'utilisateur pour lui expliquer les consignes de tri et lui laisser un mémo tri.

Dans le cadre du nouveau marché de collecte, une exigence de contrôle de qualité était imposée au nouveau prestataire. En plus des matériels de suivi par puce et géolocalisation, il a été mis en place une « Brigade Volante » par le prestataire qui contrôle systématiquement le contenu de tous les bacs d'une tournée par jour, tant pour le flux emballages que pour les ordures ménagères. Les anomalies et refus de collecte sont transmis aux agents du service qui assurent le retraitement en recontactant les personnes afin de leur donner des renseignements sur les erreurs de tri.

Les agents de maintenance et de contrôle

Les agents de maintenance assurent également des missions de fourniture et de maintenance des différents outils de précollecte que l'on peut classer en trois grandes catégories :

✓ la fourniture et la maintenance des bacs roulants :

Cette année, le périmètre d'intervention de l'agent de maintenance a été notablement élargi avec la conteneurisation des sept dernières communes en ordures ménagères et de 4 pour les emballages ménagers. Un agent et un véhicule sont exclusivement dédiés à cette mission.

En 2013, en plus des opérations de conteneurisation, plus de 2 563 bacs roulants ont été livrés et/ou retirés ce qui a représenté 1 805 interventions. Plus de 95% d'entre elles ont été réalisées dans un délai de moins de 6 jours.

Les bacs livrés portent essentiellement sur la dotation de nouveaux usagers ou sur des modifications de dotations d'usagers (changement de taille de bacs suite à modification de la taille du foyer par exemple).

Les autres motifs de livraison sont la disparition de bacs (127), l'incendie (143) et la casse (187) soit 457 bacs sur 2 563 livrés, le tout pour un parc total de près de 70 000 bacs.

Dans 55% des cas, cette livraison donne lieu à un contact direct avec l'utilisateur. A chaque mise à disposition de bacs, l'utilisateur se voit remettre un mémo tri ainsi qu'un calendrier de collecte.

718 interventions de maintenance ont également été effectuées.

✓ la distribution de sacs poubelles :

En 2013, la distribution des sacs en porte à porte a été arrêtée à Bourges et à Saint-Germain du Puy. Pour cette dernière, les sacs ont été remplacés par la dotation de bacs.

A Bourges, les usagers ne pouvant stocker des bacs dans leur propriété, soit environ 1980 foyers, très majoritairement localisés en centre ville, peuvent retirer les sacs verts et jaunes auprès de l'Hôtel de Ville et des mairies annexes. Cela s'est traduit par la remise de 104 850 sacs.

✓ la mise en place et l'entretien des colonnes d'apport volontaire sur tout le territoire :

Les agents de contrôle et de maintenance ont procédé à des opérations de petite maintenance (changement des opercules et des adhésifs, réparation,...) sur les colonnes d'apport volontaires du territoire.

Ils assurent tout au long de l'année un suivi de l'état des colonnes, des demandes de déplacement et donnent suite aux constats de débordements signalés par des usagers.

Le changement de consignes de tri et le passage à la collecte en porte pour 4 communes ont nécessité d'importantes modifications de flux des colonnes et de retraits de mobiliers en place. Cette opération s'est déroulée durant la deuxième quinzaine d'octobre avec au total plus de 70 mouvements de colonnes d'apport volontaire pour un parc total de près de 500.

2 COLLECTE DES DECHETS NE PROVENANT PAS DES MENAGES PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

Par délibération du Bureau Communautaire du 2 février 2010, il a été décidé de fixer à 1 100 litres par semaine le volume maximum de déchets non ménagers (déchets d'entreprise) susceptibles d'être pris en charge dans le cadre de la collecte organisée par la Communauté d'Agglomération sans sujétions techniques particulières. Au-delà de ce volume, les déchets sont assimilés à des déchets industriels et commerciaux dont la responsabilité de traitement incombe au producteur.

3 TRAITEMENT

Les principales installations de réception des déchets collectés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bourges sont les suivantes :

3.1 Centre de Tri

Les déchets recyclables secs collectés sur Bourges Plus sont triés au centre de tri situé sur la commune de Clermont-Ferrand. Il est exploité par la société Echalié dans le cadre du marché passé avec la Société NCI.

Il s'agit d'une installation classée pour la Protection de l'Environnement autorisée par arrêté préfectoral du 23 janvier 2007.

Les déchets acceptés sont les papiers, les matières plastiques et tout produit provenant des collectes sélectives de déchets ménagers

Il a une capacité annuelle de réception de 80 000 tonnes.

Pour la Communauté d'Agglomération de Bourges, les déchets déposés ont représenté en 2013, 2 821 tonnes et proviennent des déchets recyclables secs hors papiers et verre collectés sélectivement.

3.2 Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) :

Cette installation, située route des Quatre Vents à Bourges, propriété de la Ville de Bourges a été transférée à Bourges Plus au 1^{er} janvier 2010.

Il s'agit d'une installation de traitement par compostage des ordures ménagères résiduelles et de déchets verts produisant un compost urbain. L'exploitant est la société Energy Déchets.

C'est une Installation classée pour la Protection de l'Environnement dont le dernier arrêté préfectoral d'autorisation date du 13 août 2007.

En 2013, 30 019,60 tonnes ont été traitées, qui se décomposent en :

- 23 375,09 tonnes d'OMr des communes de la Communauté d'Agglomération de Bourges,
- 321,83 tonnes de déchets assimilables aux OMr principalement déposés par les services municipaux de la Ville de Bourges,
- 1 224,94 tonnes d'OMr de structures intercommunales extérieures à la Communauté d'Agglomération : la Communauté de Communes des Villages de la Forêt et la Communauté de Communes du Dunois,
- 5 097,74 tonnes de déchets verts des Services Techniques de Saint-Germain du Puy et de Bourges et des déchèteries des Danjons et des Quatre Vents.

En sortie, les refus de compostage (part des OMr non fermentescibles) ont représenté 14 548,36 tonnes, soit 48.26% du tonnage entrant. Cette proportion varie entre 46 et 53 % depuis 2002. Ce déchet est envoyé au Centre de Stockage de Déchets Non dangereux d'Orval.

8 525,3 tonnes de compost ont été produites. Le compost produit n'est pas conforme à la norme NFU 44051. Par arrêté préfectoral du 18 janvier 2010, la société Energy Déchet est autorisée à épandre le compost produit dans le cadre d'un plan d'épandage pour une durée de cinq ans.

Les 30 019,60 tonnes traitées par le CTVD se répartissent donc en :

- 8 525.3 tonnes de compost soit 28%,
- 14 548.36 tonnes de refus enfouis soit 48.26%,
- le reste de pertes (évaporation, CO2) normales liées au processus de compostage.

3.3 Quai de transfert

Le quai de transfert est situé sur la commune de Bourges, route des Quatre Vents. Il est propriété de la société Véolia.

Il s'agit d'une installation classée pour la Protection de l'Environnement autorisée par arrêté préfectoral du 16 février 2005.

Les déchets admis sont les déchets ménagers, résidus urbains, déchets d'autres installations classées, déchets banal.

Il a une capacité annuelle de réception de 15 000 tonnes, dont 10 000 tonnes de déchets banals.

Pour la Communauté d'Agglomération de Bourges, les déchets déposés représentent 1 174.96 tonnes en 2013, soit :

- o 1 130,34 tonnes : résidus urbains de la Ville de Bourges,
- o 44,62 tonnes : d'encombrants de Bourges de Saint Germain du Puy

Ces déchets sont ensuite transportés pour être enfouis dans le CSDND de Saint-Palais.

3.4 Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux (CSDND)

Une part des déchets produits sur le territoire doivent être, après tri, enfouis. Deux installations sont utilisées :

- **CSDND de Saint-Palais**

Le CSDND de classe 2 est situé sur la commune de Saint-Palais (18). Il est propriété de la société Véolia.

Il s'agit d'une installation classée pour la Protection de l'Environnement autorisée par arrêté préfectoral du 5 décembre 1995 pour une durée de 25 ans. Ce site a une capacité totale de 1.75 millions de m³ et une capacité annuelle de 90 000 tonnes.

Les déchets admis sont les déchets urbains, les déchets banals, etc...

Pour la Communauté d'Agglomération de Bourges, les déchets déposés représentent 6 269,94 tonnes en 2013 soit :

- 5 094,98 tonnes : tout venant des déchèteries de l'agglomération,
- 1 130,34 tonnes : résidus urbains de la Ville de Bourges déposés au quai de transfert et de Saint-Germain du Puy amenés directement au CSDND,
- 44,62 tonnes : encombrants de Bourges et de Saint-Germain du Puy.

En 2013, dans le cadre du nouveau marché, la part des résidus urbains provenant des balayages mécaniques des voies ainsi que des curages d'avaloirs a fait l'objet d'une valorisation par le biais d'un compostage.

Après mélange avec des déchets verts et criblage, le produit obtenu est utilisé à des fins agricoles. En 2013, cela a concerné 451,86 tonnes pour 1 130,34 tonnes de résidus urbains de la Ville de Bourges qui sont encore enfouis.

- **CSDND d'Orval**

Le CSDND de classe 2 est située sur la commune d'Orval (18). Il est propriété de la société Sita. Il s'agit d'une installation classée pour la Protection de l'Environnement autorisée par arrêté préfectoral du 11 octobre 1999 pour une durée de 27 ans.

Les déchets admis sont les déchets urbains, les déchets banals.

Il a une capacité totale de 1 080 000 tonnes, avec un maximum annuel de 40 000 tonnes.

Pour la Communauté d'Agglomération de Bourges, les déchets déposés représentent 14 548,36 tonnes en 2013 de refus de compostage.

4 INDICATEURS FINANCIERS

Sont assurés par des opérateurs privés :

- La collecte en porte à porte, la collecte des points d'apport volontaire, l'enlèvement des bennes dans les déchèteries, le gardiennage des déchèteries des Quatre Vents, des Danjons et de Saint-Doulchard,
- Le traitement de l'ensemble des flux.
-

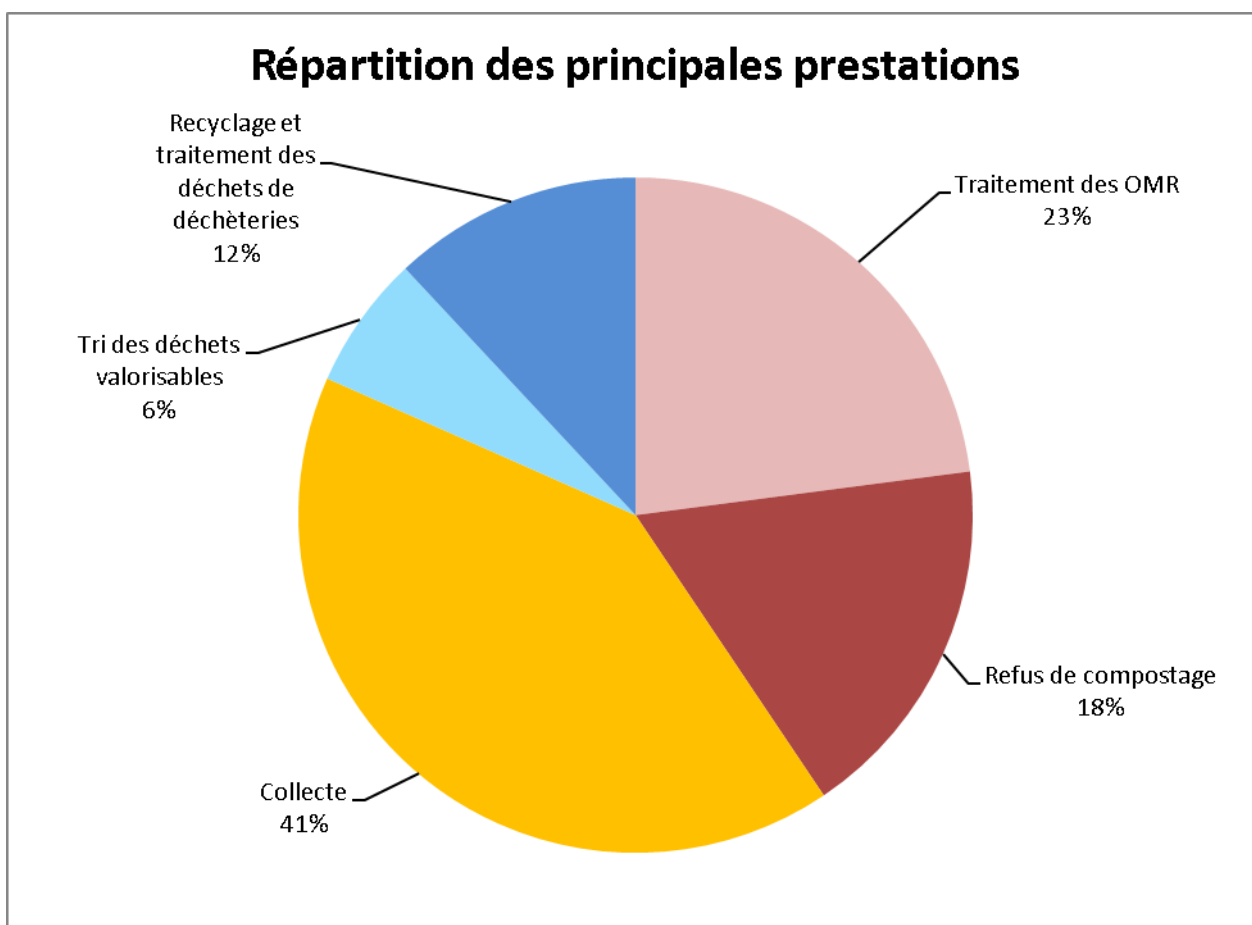
Sont assurées en régie :

- Le gardiennage des déchèteries de Trouy, La Chapelle Saint-Ursin et Saint-Just,
- La gestion de la précollecte (fourniture et maintenance des colonnes d'apport volontaire, bacs roulants et sacs),
- La sensibilisation des usagers,
- Le suivi de la qualité des prestations sous-traitées.

4.1 Les modalités d'exploitations

Les montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat sont les suivantes :

Prestataire	Prestation	Montant 2013 TTC
VEOLIA, SITA (Lissay-Lochy, Vorly)	Traitement des OMR	1 785 031,50 €
SITA	Refus de compostage	1 375 194,36 €
VEOLIA, NCI(jusqu'au 30/06/14), NCI/SITA/SORECA (Lisay Lochy et Vorly)	Collecte	3 196 146,71 €
NCI	Tri des déchets valorisables	498 595,06 €
VEOLIA TRIADIS SITA	Recyclage et traitement des déchets de déchèteries	930 649,54 €
TOTAL		7 785 617,17 €



4.2 Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement

Pour l'ensemble du service collecte et traitement des déchets, le coût des dépenses réelles en section de fonctionnement pour 2013 s'est élevé à 9 126 380 € pour 9 764 015 € en 2012 soit une baisse de 6,5%.

Les charges à caractère général ont représenté 8 541 175 € pour 9 171 903 € en 2012 soit une baisse de 6,9%. Cette baisse s'explique en partie par les nouveaux marchés lancés en 2013 pour lesquels des tarifs plus intéressants ont pu être obtenus.

La majeure partie des recettes du service collecte et élimination des déchets provient de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le montant perçu en 2013 s'est élevé à 9 730 872 €.

Conformément à la délibération du conseil communautaire du 29 juin 2009, instaurant un mécanisme de lissage des taux de TEOM sur une durée de 5 ans (2010-2014), il a été décidé de ne pas appliquer d'exonération facultative de TEOM sur le territoire communautaire hormis celles applicables de plein droit dans le cadre de l'article 1521-2 du code Général des Impôts.

4.2.1 Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale

Conformément à l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération de Bourges a instauré, par délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2009, une redevance spéciale fixée forfaitairement à 1€/an. Le principe de la facturation se fera sur la base d'une contractualisation avec chaque producteur de déchets non ménagers collectés par les services de l'agglomération sans sujétions techniques particulières (art L 2224-14 du CGCT).

4.2.2. Produits des droits d'accès aux centres de traitement par des collectivités clientes

Le CTVD a traité en 2013, 1 224.94 tonnes d'OMr provenant de structures intercommunales extérieures à la Communauté d'Agglomération :

- La Communauté de Communes du Dunois dans le cadre d'une convention jusqu'en juin 2013,
- La Communauté de Communes des Villages de la Forêt dans le cadre d'un marché de prestation jusqu'au 31 mai 2013.

Les recettes ont représenté 158 701.23€ en 2013 pour un tonnage déposé de 1 224.94 tonnes d'OMr.

4.2.3. Montant des aides reçues par les éco organismes

Les soutiens prévus dans le cadre des dispositifs Responsabilités Elargies des Producteurs (REP) versés par les éco-organismes :

- o Eco-Emballages pour les emballages ménagers,
- o Eco-Folio pour les papiers,
- o Eco-Systèmes pour les DEEE.

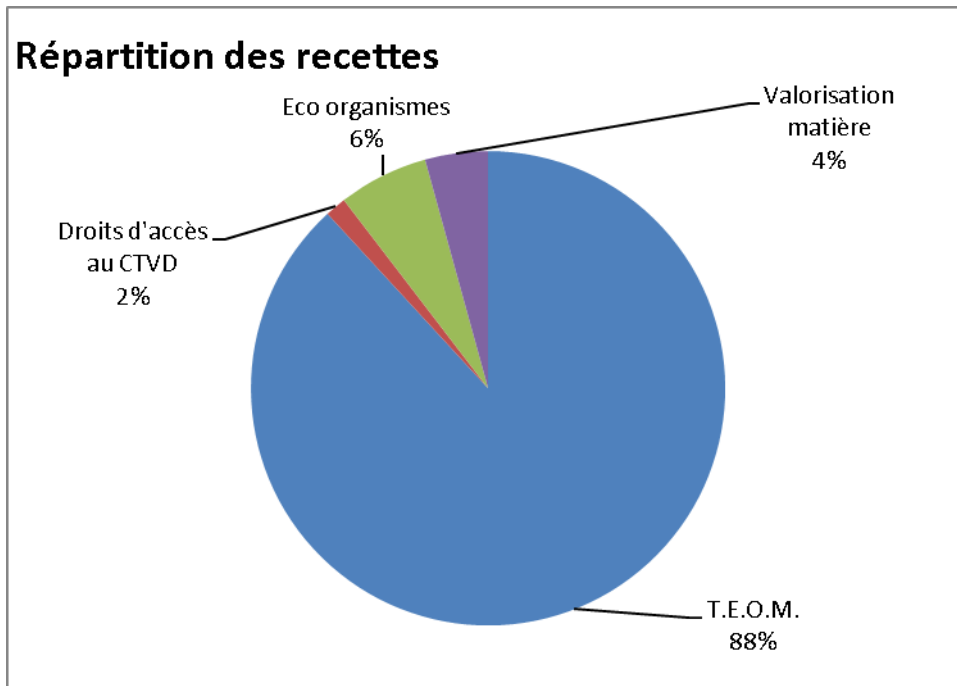
En 2013, cela a représenté 676 106,67 €.

4.2.4. Montant des recettes perçues au titre de la valorisation

Les rachats des déchets dans le cadre d'une valorisation matière :

- Carton et ferraille de déchèteries,
- Verre en apport volontaire,
- Papier en apport volontaire,
- Flaconnages plastiques, emballages en acier et en aluminium, cartonnets des emballages,...

En 2013, cela a représenté une recette totale d'un montant de 472 827.06€.



5 ANNEXES

Annexe 1 : Déchèteries

- Horaires d'ouverture.

Annexe 2 : Traitement

- Synoptique de fonctionnement du CTVD.